

**EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL  
COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MISSION LOCALE DE PARIS**

**CONSULTATION DUERP / PRA / NOTICE & RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DÉCONFINEMENT COVID19**

Le Comité Social et Économique (CSE) de la Mission Locale de Paris réuni à huis clos par visioconférence a eu à son ordre du jour la consultation relative à la reprise d'activité sur site dans le cadre de la pandémie Covid-19.

Une première réunion du CSE relative à l'information ayant eu lieu le 7 mai 2020.

Présents au CSE :

T.Jarlet (DG MLP) - S.Barranco (RRH MLP) - C.Ducros (Directrice CIE)) - A.Michaut (Directrice ESIO) - JP.Revel (Secrétaire CSE) - P.Martel (DS CGT) - K.NDao - R de Almeida - M.A. Génissel - S.Papp - M.Maman (DS CFDT) - G. Absire

**7 élu.e.s présents prenant part au vote :**

**1) Consultation sur le DUERP**

2 voix POUR

5 voix CONTRE

Le DUERP n'est pas adopté

**2) Consultation sur le Plan de Reprise d'Activité sur site**

2 voix ABSTENTION

5 voix CONTRE

Le Plan de Reprise d'Activité sur site n'est pas adopté

**3) Consultation sur la Notice / Règlement Intérieur Covid-19**

2 voix POUR

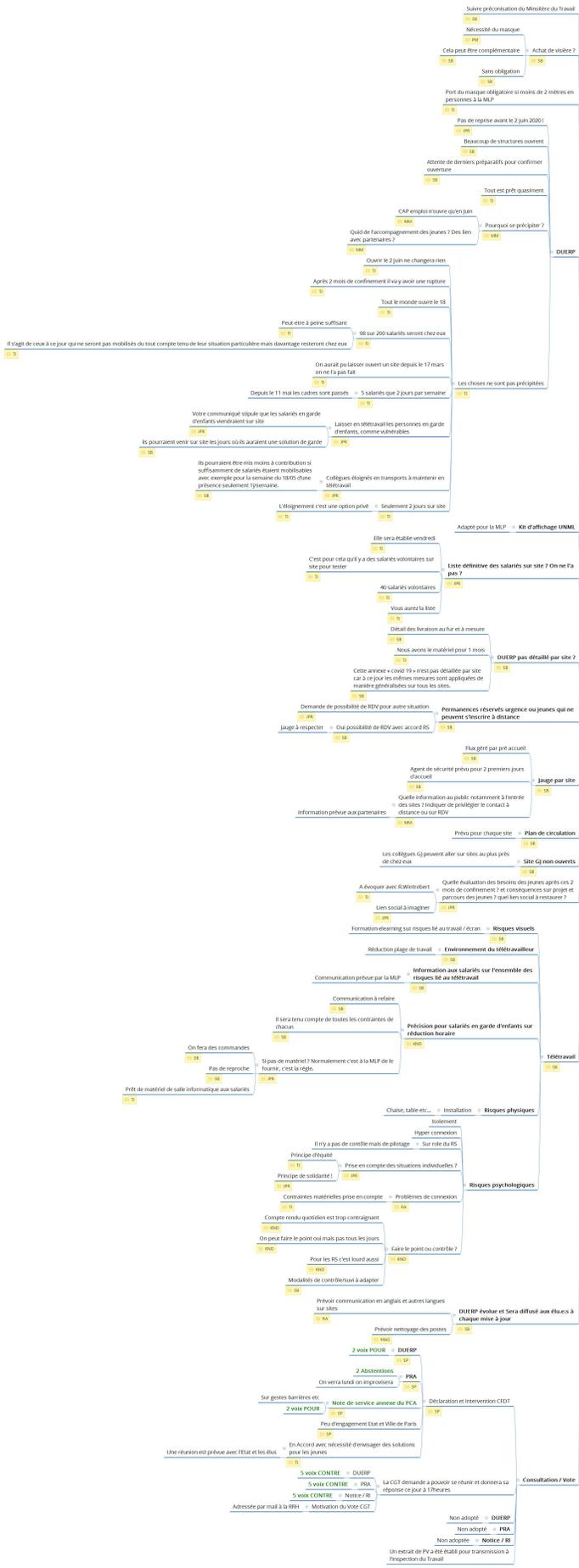
5 voix CONTRE

La Notice / Règlement Intérieur Covid-19 n'est pas adoptée

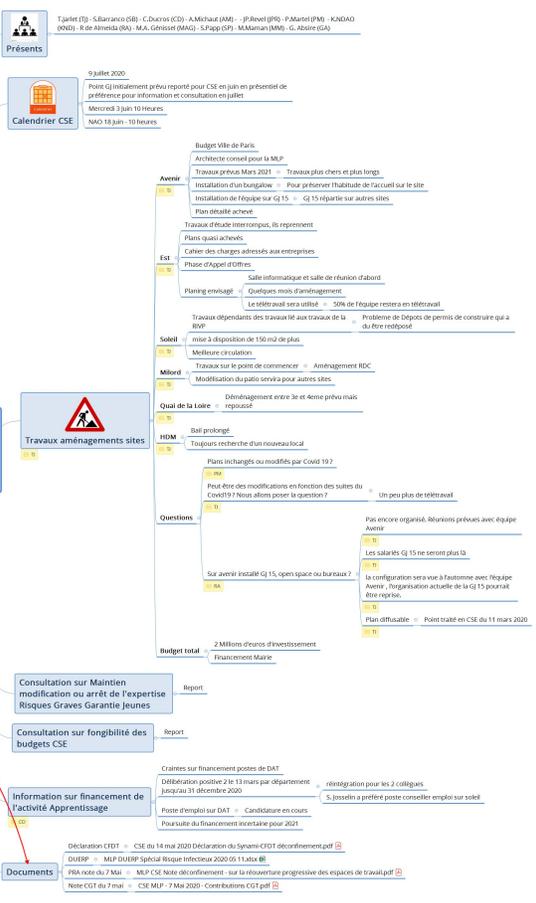
Paris le 14 Mai 2020

Pour le CSE  
Le secrétaire  
Jean Philippe Revel





# CSE ML Paris du 14 mai 2020 - Visio



## **RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ESPACES DE TRAVAIL COVID 2019**

*A destination du CSE du 7 mai 2020*

La Mission Locale de Paris va rouvrir ses sites prochainement et de manière progressive, à compter du 11 mai, comme l'a annoncé le gouvernement. Mais celui-ci a aussi prévenu que cette date sera susceptible d'être repoussée en fonction des circonstances.

Cette date du 11 mai est une hypothèse de travail sur laquelle nous devons préparer un plan de déconfinement, éventuellement mobile.

Bien que le contexte sanitaire soit encore complexe, cette ouverture progressive est essentielle pour répondre aux urgences, notamment sociales, auxquelles sont confrontés de nombreux jeunes parisiens.

Bien sûr la priorité première est la sécurité des salariés et des jeunes. C'est pourquoi de nombreuses mesures ont été prises pour permettre une reprise physique dans les meilleures conditions. Des aménagements spécifiques sont ainsi prévus qui, cumulés à des achats de matériels et des prestations ménages complémentaires, permettront le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation.

**Le présent document s'appuie notamment sur un certain nombre de préconisations de l'UNML et sur le "Protocole national de déconfinement" émis par le gouvernement.**

### **I ORGANISATION DU TRAVAIL**

#### **Recours au télétravail :**

La méthode de protection la plus efficace est la réduction des occasions de présence sur les sites de la Mission Locale, qui correspond aussi à une réduction des obligations d'utilisation des transports en commun. De ce fait le télétravail doit être majoritairement maintenu, au moins pendant la première phase, c'est-à-dire jusqu'au 2 juin 2020.

**Présence sur les espaces de travail :** deux phases sont prévues :

### **11 au 15 mai**

Pendant cette semaine, une équipe très réduite, et sur la base du volontariat, sera présente sur le site autour de l'encadrement, sans accueillir le public. Il s'agira alors de vérifier le matériel, organiser les locaux, vérifier les disponibilités des salariés, organiser les plannings, vérifier avec les partenaires de chaque territoire que les process sont clairs, les consignes de sécurité connues, etc.

Un document sera adressé à tous les responsables concernés pour les aider dans cet état des lieux et pour leur donner la liste des mesures à mettre en place.

### **18 mai au 2 juin**

Dès la réouverture des sites au public, qui ne pourra avoir lieu qu'à la condition que les mesures de sécurité soient satisfaisantes, une présence minimale de 4 personnes par site ouvert semble nécessaire pour garantir la sécurité du personnel.

En fonction des besoins et des actions qu'il sera jugé nécessaire de mettre en place, collectivement, (par ex le nombre de rdv physiques que les équipes jugeront nécessaire d'accepter), les horaires et le nombre de salariés présents pourront être adaptés.

L'accueil sur RDV sera privilégié et seules les demandes urgentes des jeunes venant sur le flux seront traitées.

Pendant cette période, sauf exception non encore envisagée au moment de la présente note, aucune action collective en présentiel n'est prévue.

Si le nombre de salariés susceptibles de se déplacer (les salariés à risque ou ayant un impératif de garde d'enfant devront rester en télétravail) ne suffit pas, il pourra être décidé des mesures d'ouverture réduite, par exemple 2 jours au lieu de 4, voire d'ouverture de certains sites seulement.

**L'organisation du travail** proposée à compter de la réouverture au public (18 mai envisagé) est un roulement de 2 jours sur site à organiser en privilégiant dans un premier temps les personnes volontaires. A terme, tous les salariés devront contribuer à cette permanence dès lors qu'ils ne relèvent pas des situations particulières décrites ci-dessous.

Il pourra être autorisé exceptionnellement d'aller travailler sur un autre site que le sien pour permettre de réduire le temps de transport, à condition que cela ne soit pas gênant pour le site d'accueil et le site d'affectation. Par exemple, cela ne pourra avoir pour effet de dépasser le nombre maximum de salariés par site qui sera préconisé.

### **Les accueils et pré-accueil**

Pendant la période du 18 mai au 2 juin, tous les salariés devront contribuer à l'organisation des permanences d'accueil, quelle que soit leur fonction habituelle, quel que soit leur site de rattachement.

Leur présence restera bien sûr soumise à leur disponibilité pour travailler en présentiel, telle que prévue par ailleurs.

**Horaires de travail** - La pratique des horaires décalés pourra éventuellement être envisagée pour permettre l'étalement des flux de salariés dans les transports. Cette modalité devra être organisée avec le responsable et s'inscrire dans l'organisation du travail de l'équipe. Toutefois, les horaires qui dérogent à l'accord sur le temps de travail ne pourront être adoptés que de façon temporaire et après accord de la direction.

### **Jeudi : journée pour tous en télétravail**

Le jeudi est le jour de fermeture au public l'après-midi car ce temps est dédié aux réunions d'équipes. Il pourrait donc être décidé que le jeudi sera intégralement travaillé en télétravail, l'expérience ayant montré que les réunions d'équipe, malgré des progrès à faire en matière d'équipement des salariés, arrivent à se tenir de façon relativement satisfaisante. L'ouverture des sites pourra donc être organisée sur 4 journées : lundi/mardi/mercredi/vendredi.

### **Bénévoles, personnes mises à disposition et stagiaires**

- Les bénévoles pourront poursuivre les activités en télétravail, pour ceux qui le peuvent et souhaitent.
- Les salariés mis à disposition par d'autres employeurs, privés ou publics, sont soumis exactement au même régime que tous les salariés de la Mission Locale. Leur employeur légal sera informé et pourra éventuellement préconiser d'autres dispositifs, comme par exemple un télétravail intégral jusqu'à nouvel ordre.
- Les stagiaires restent en télétravail, s'ils le peuvent. Mais, selon les cas, en fonction de leur demande et de la demande de leur établissement d'enseignement, ils pourront demander la suspension ou la suppression de leur stage. Ils pourront également, s'ils sont majeurs, demander à être présents sur site dans les mêmes conditions de sécurité que tous les salariés.
- Les jeunes en Service Civique. Leur cas sera précisément traité en fonction des préconisations de l'UNML pour le compte de laquelle la Mission Locale est délégataire. Toutefois, si cela est possible, il pourrait leur être demandé de contribuer à l'organisation des pré-accueils et accueils, afin d'informer les jeunes et vérifier que les consignes de sécurité sont bien respectées.

### **Cas particulier de la Garantie Jeunes**

La GJ est un dispositif fondé sur le collectif. De nombreux échanges sont encore en cours, à la MLP, avec d'autres missions locales en Île de France et en France. L'organisation de SAS en présentiel, pendant une durée limitée de jours, pour préparer et lancer un travail collectif à distance, en petits groupes de 6/8 jeunes, est à l'étude mais rien ne permet encore d'arbitrer de nouvelles modalités.

### **Réunion et déplacement**

Tous les déplacements sont réduits au strict minimum.

Les réunions extérieures sont suspendues et les réunions internes (entre sites / équipes) devront se faire uniquement par visio.

### **Situations particulières - Seront invitées à rester en télétravail jusqu'au 2 juin inclus :**

- Salarié ayant un ou des enfants de moins de 16 ans dont l'accueil à l'école ou à la crèche n'est pas possible et sans autre moyen de garde (attestation établissement)
- Salarié reconnu comme personne vulnérable (attestation médicale) :  
Liste : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>
- Salarié vivant avec une personne reconnue vulnérable (attestation médicale)
- Salarié ayant plus de 60 ans (norme ville de Paris)

Une attestation sera demandée pour les 3 premières situations.

### **Maintien de rémunération**

- Jusqu'au 2 juin, les personnes tenues de garder leurs enfants conserveront le bénéfice du maintien à 100% de leur rémunération. Une contribution adaptée en télétravail sera demandée mais très assouplie et aménagée en tenant compte avec discernement et bienveillance des contraintes personnelles, et après un échange avec leur responsable hiérarchique.

Leur acquisition de RTT ne sera pas impactée.

## **II ACHAT DE MATÉRIEL**

Du matériel adapté a été commandé afin de garantir la sécurité des salariés mais aussi du public.

### **Masques :**

Il a été commandé **200 masques en tissu lavables**, pour les équipes de la MLP, dont le détail technique est joint. Il est prévu qu'il soit livrés en semaine 19. Ils correspondent à une première livraison de sécurité. Mais d'autres commandes de masques seront faites au fur et à mesure des besoins :

# FICHE TECHNIQUE MASQUE DE PROTECTION INDIVIDUEL

**Masque de protection alternatif individuel lavable à usage non médical de fabrication Européenne**  
Selon norme CE 14683 : 2019  
Type : 1 Class I



## **Masque de protection alternatif :**

L'ensemble des matières premières utilisées à leurs fabrications sont certifiés par un laboratoire Suisse et les tests de filtration effectués par le laboratoire EUROLAB le 16.03.2020 démontrent une filtration bactérienne jusqu'à 95% des particules. L'ensemble des certificats sont disponibles sur demande. À noter que nos masques ne sont pas équipés de barres nasales d'ajustement ce qui les rend **lavables à 60° et donc réutilisables jusqu'à 10 fois.**

## **Composition :**

**Extérieure du masque : 100% Polypropylène (PP)**

**Intérieure du masque : 100% Polyester (PES)**

**Rembouillage : Non Tissé PE 5 plis / 80 gr /m2 thermo soudé**

**L'ensemble des matières utilisées ont été certifiées par OEKO-TEX (certificat a votre disposition sur simple demande)**



# CERTIFICATE



## EC ATTESTATION OF CONFORMITY

Manufacturer / Fabricant :

Address / Adresse :

Product / Produits :

FACE MASK

Type:

REUSABLE MASK FFP3

Brand Name / Nom de marque:

Related Standard/Normes concernées :

EN 14683 : 2019

EN14683 Medical Device Regulation (CLASS 1),  
EN14683 Personal Protective Equipment Regulation

TEST REPORT : EUROLAB "2020032007" with nr. test and Spect. Report

The above mentioned Technical Construction File presented by manufacturer

complies with

The certificate is issued for the purposes of:

- drawing up EC declaration of conformity
- affixing to the products the CE marking

concerning to above mentioned products.

Certificate No : CE2000032007  
 Certificate Date : 20.03.2020  
 Issue Date : 20.03.2020  
 Certification Period : 1 YEAR  
 Expiry Date : 20.03.2021



TEST / INSPECTION REPORT  
 EUROLAB LABORATORY SERVICES  
 YÜRÜKÇÜ FENOLİK KONTROL VE BELGELENDİRME A.Ş.



Report No: 2020032007  
 Applicant:  
 Contact Person:  
 Contact Telephone:  
 Contact e-mail:  
 Sample Accepted on: 16.03.2020  
 Report Date: 20.03.2020  
 Total number of pages: 19 (Pg)  
 Sample ID: Face Mask

| TEST   | METHOD   | RESULT |
|--|----------|--------|
| * Medical face masks - Requirements and test methods | EN 14683 | PASS   |



Seal

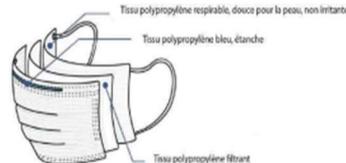
Customer Representative  
 HANAN KUTLU



Laboratory Manager  
 NURAN SARAYCI

Pour compléter, des masques jetables (chirurgicaux) ont également été commandés en nombre : 20 000 masques commandés pour différentes Missions locales d'Ile de France dont 6 000 pour la MLP. Leur livraison est prévue pour la semaine 20. Ils seront destinés aux équipes travaillant au sein de la MLP mais aussi aux usagers qui n'en auraient pas en venant sur nos sites.

## MASQUE CHIRURGICAL 3 PLIS



|                  |   |
|------------------|---|
| Origine          | Chine   |
| Matière          | Tissu polypropylène, coton hygroscopique                            |
| Certification    | CE - EN 14683 : 2019  |
| Production       | 3 à 4 jours   |
| Transport        | 10 à 12 jours   |
| Conditionnement  | 50 pcs / boîte<br>40 boîtes / carton<br>Carton : 47*38*42 cm - 8 kg |
| Quantité minimum | 10 000 pcs  |

## Savon liquide, Essuie-mains jetables et gel hydro-alcoolique :

Des commandes de gel hydro alcoolique ont également été réalisées : 10 flacons de 200 ml par site (ou 20 flacons de 100 ml, en fonction de l'arrivage), livraison prévue semaine 19.

Des flacons désinfectants de 750ml avec des distributeurs sans contact et des essuie-tout sont aussi attendus très prochainement pour l'ensemble des espaces. Ils seront mis à disposition dans

les lieux fréquentés, dès l'entrée du site et à proximité des surfaces de contact (salle d'attente notamment)



## ESSUIE-MAINS ROULEAUX SYSTEME AUTOCUT MINI



### AVANTAGES

- Design moderne.
- Appareil compact pour les espaces exigus.
- Installation et maintenance aisées.

|  | Réf. 1651                              | Réf. 1651SENSE   |
|--|--|--|
| Matériau                               | Chassis : ABS<br>Capot : polycarbonate | Chassis : ABS<br>Capot : polycarbonate   |
| Couleur                                | Blanc                                  | Blanc  |
| Dimensions                             | H34 x L33 x P21 cm                     | H34 x L33 x P21 cm   |
| Utilisation                            | Système manuel                         | Système de détection de mouvement et<br>Indicateur LED de fonctionnement - Piles<br>Incluses |
| Découpe                                | 23,5 cm                                | Réglable   |
| Système de fermeture                   | Clé                                    | Clé  |
| Visualisation du niveau de consommable | Fenêtre latérale                       | Fenêtre latérale   |



CONSOMMABLE ASSOCIE



|                                   | Réf. 1653                     |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Composition                       | Pure ouate de cellulose       |
| Couleur                           | Blanc (taux de blancheur 86%) |
| Longueur                          | 165 m                         |
| Gaufrage                          | Caufré collé DESL 40 points   |
| Nombre de plis                    | 2                             |
| Grammage par pli                  | 2 x 17 g/m <sup>2</sup>       |
| Largeur                           | 19,4 cm                       |
| Diamètre du mandrin               | 39,5 mm                       |
| Diamètre extérieur                | 14,20 cm                      |
| Caractéristiques techniques :     |                               |
| Allongement longitudinal          | 9%                            |
| Résistance sens traction          | 700 N/m                       |
| Résistance sens traction - humide | 150 N/m                       |
| Résistance sens travers           | 320 N/m                       |
| Résistance sens travers - humide  | 50 N/m                        |
| Traitement WS                     | oui                           |
| Conditionnement                   | Colis de 6                    |

### Gestion des déchets :

Des sacs à déchets seront prévus et complétés si possible par des poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.

Des consignes sur la gestion des déchets seront données aux équipes présentes sur les espaces de travail.

### **Installations de protection en plexiglas pour sécuriser les bornes d'accueil :**

Cette mesure permet le renforcement de la protection des personnels d'accueil, en contact direct avec un public diversifié. Elles seront livrées sur tous les sites en semaine 19.



### **Prestation nettoyage**

Semaine du 4 mai : désinfection totale de tous les espaces de travail de la MLP par notre prestataire ATES..

A partir de la semaine du 11 mai, une prestation complémentaire a été demandée, au cas par cas, en fonction du besoin du site (présence de salariés et éventuel accueil de public) destinée à désinfecter systématiquement les surfaces de contact : poignées de porte et de fenêtre, surface des bureaux, réfrigérateur, micro ondes, etc.

### **Fourniture de produits d'entretien utilisé par notre prestataire de nettoyage :**

En complément des prestations ménages assurées par ATES, il est envisagé de fournir des produits d'entretien pour permettre à chaque salarié de nettoyer leur surface de travail plus fréquemment.

# BACYDE + PAE

Détergent bactéricide, apte au contact alimentaire

Dégraissant • Désinfectant EN 1276, EN 1650, EN 13697,  
EN 14476 • Homologué POA et POV

## + APPLICATION

Ce produit prêt à l'emploi s'utilise pour le nettoyage et la désinfection simultanés des surfaces et petits objets. Il détruit de nombreux germes et prévient le risque de contamination.

Agréé contact alimentaire, son utilisation est recommandée dans les cuisines collectives (restaurants, cantines, etc.) pour l'hygiène des murs, portes, chambres froides, chariots, réfrigérateurs, comptoirs, matériels... et en industries alimentaires.

Homologations alimentaires (TP4) :

- Locaux de stockage, matériel de stockage, matériel de transport P.O.V.\* : traitement bactéricide.
- Locaux de stockage, matériel de transport P.O.A.\* et matériel de laiterie : traitement bactéricide.

\* P.O.V. : Produits d'Origine Végétale - P.O.A. : Produits d'Origine Animale.

## + MODE D'EMPLOI

- Prêt à l'emploi à vaporiser directement sur les surfaces à traiter.
- Laisser agir selon la désinfection souhaitée en se référant au tableau ci-après.
- Essuyer avec une lchette ou un papier à usage unique.
- Le rinçage des surfaces à l'eau claire est nécessaire avant de remettre les surfaces en contact avec les denrées alimentaires.

### ACTIVITÉ DÉSINFECTANTE

| ACTIVITÉ    | NORMES   | TEMPS DE CONTACT EN MINUTES |
|-------------|--|-----------------------------|
| Bactéricide | EN 13697 - en présence de substances interférentes                   | 5                           |
| Bactéricide | EN 1276 - sans substances interférentes                              | 5                           |
| Levuricide  | EN 1650 - Candida Albicans - en présence de substances interférentes | 15                          |
| Virucide    | EN 14476 - H3N8 / H5N1 - sans substances interférentes               | 5                           |
| Virucide    | EN 14476 - H3N8 / H5N1 - avec substances interférentes               | 15                          |
| Virucide    | EN 14476 - H1N1 - avec substances interférentes                      | 15                          |

## + CARACTÉRISTIQUES

Aspect : liquide limpide    Couleur : Jaune pâle    Parfum : -  
pH pur à 20°C : 10 ± 0,005    Densité à 20°C : 1,000 ± 0,010  
Composition : Substance active biocide : 0.09% (m/m) chlorure de dydécylidiméthylammonium  
Utilisation TP4 et TP2.

Conforme aux arrêtés ministériels du 08 septembre 1999 et du 19 décembre 2013 relatifs aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.



## + CONDITIONNEMENT

- 6 Flacons de 750ml
- 4 bidons de 5L

## + SÉCURITÉ / PRÉCAUTIONS

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.  
Craint le gel. Réservé à l'usage professionnel.



### III AMÉNAGEMENT DES ESPACES :

Afin de permettre le respect des gestes barrières et les mesures de distanciation, les espaces de travail doivent être réaménagés et un affichage spécifique apposé.

La semaine du 11 mai permettra de réorganiser les sites, y compris Quai de la Loire.

Le nombre de personnes pouvant être présentes en simultanément sur un site sera calculé comme le préconise le [protocole national de déconfinement](#)

#### **Affichage et balisage des espaces**

Afin de permettre de délimiter les espaces sur site (zone de courtoisie, couloirs de circulation...) des balises de délimitation et du ruban seront privilégiés.

De l'affichage dès l'entrée du site viendra également en complément pour rappeler au public les mesures de distanciation mais aussi les gestes barrières (dont l'utilisation du gel hydro-alcoolique mis à disposition ainsi que le port du masque disponible le cas échéant)

Ruban adhésif de signalisation

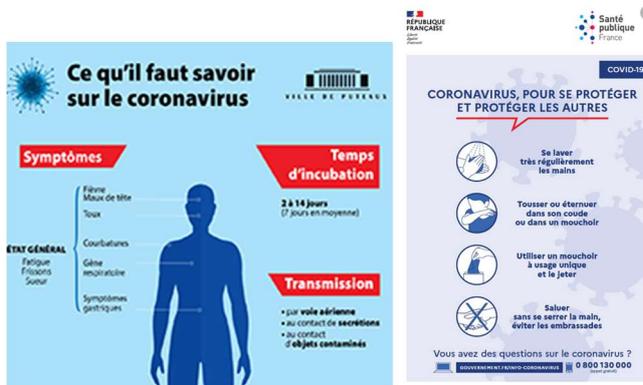


Panneau autocollant à poser sur la porte d'entrée



Livraison prévue semaine 19 et 20

Etiquettes / Affiche



## **Consignes spécifiques “site” :**

### *Semaine du 11 mai :*

- Détermination de la capacité maximale d'accueil du public par site au même moment
- Réaménagement des salles d'attente pour permettre de respecter les distances d'au moins 1m entre deux usagers.
- Marquage au sol permettant de délimiter des zones de courtoisie
- Utilisation des bureaux et des accueils : pas plus d'un salarié en même temps
- Utilisation des bureaux : uniquement les bureaux ventilés naturellement (fenêtre)
- Enlèvement de tout ce qui peut être vecteur de contagion : dépliants, flyers, stylos... Ne garder que l'affichage au mur et les infos transmises par les écrans aux accueil.
- Utilisation éventuelle des PC en libre accès pour permettre un entretien avec un conseiller distant ou pour traiter un cas urgent.
- Des stylos jetables seront fournis au public (50 stylos par site)
- Organisation de pré-accueils si les conditions matérielles le permettent

### *A compter de la réouverture au public (date à ce jour envisagée 18 mai) :*

- Un pré accueil sera organisé à l'extérieur, sous réserve de conditions matérielles qui le permettent, devant chaque site pour faire patienter les jeunes, distribuer des masques à ceux qui n'en possèdent pas, évaluer l'urgence de leur demande et leur proposer un rdv à distance le cas échéant.
- En cas de besoin, et notamment en cas de risque d'afflux important de jeunes à l'accueil, et donc de situations de tensions, il pourra être fait appel à un vigile privé.
- En fonction des conditions matérielles et organisationnelles, les règles d'accès seront fixées. Par exemple, l'entrée dans les bâtiments pourra n'être acceptée que sur RDV, à un nombre limité de jeunes, etc. Ou n'être acceptée que pour les situations d'urgence sociale, en fonction de la demande exprimée en premier accueil.

## **Consignes spécifiques “QDL” :**

- Pour les espaces collectifs de travail (bureaux partagés et open space) : une personne sur 3 maximum pourra être présente.
- Réaménagement de la zone “accueil” au 4e étage pour permettre de respecter les distances entre deux personnes.

## **Consignes “tout espace de travail” :**

- Limitation d'accès aux espaces communs type cuisine / salle de pause pour éviter des regroupements. Il sera organisé l'usage par roulement afin de limiter le nombre de personnes

à un instant donné, de façon à respecter les distances de sécurité. De manière exceptionnelle, les repas pourront être pris dans son espace de travail

- Mettre en place un plan de circulation propre à chaque espace permettant de respecter la distance d'un mètre entre les personnes, notamment lors des croisements. Privilégier les circulations circulaires quand c'est possible.
- La totalité des surfaces de bureaux et des tables de réunion doivent être chaque jour débarrassées de tout objet non utile pour permettre un nettoyage efficace et sans manipulation d'objets.
- Du matériel de désinfection sera à disposition de chacun et chacun devra se charger de la désinfection des surfaces après toute réception d'une personne.

L'ensemble des consignes seront transmises au personnel concerné avant leur venue sur leur espace de travail.

Elles sont regroupées dans la note de service "Consignes de sécurité - Covid 19" (ci-dessous).

L'objectif de cette note est d'instaurer des obligations temporaires dans le but de faire face à la pandémie de Covid-19 en cours.

#### **IV GESTION DES SALARIÉS POTENTIELLEMENT ATTEINTS :**

La situation devra s'apprécier selon l'état de la personne concernée. En cas de symptômes cumulés (toux, température, perte d'odorat et/ou du goût) le salarié ne pourra accéder aux espaces de travail de la MLP et devra impérativement rentrer chez elle, avec le port d'un masque, et contacter son médecin.

En cas de symptômes plus importants ou à la demande du salarié concerné, le Samu sera contacté. Dans ce cas, se référer à la fiche "Que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être".

Un questionnaire "santé" permettant un auto-diagnostic par chaque personne pourra être adressé à tous les salariés (+ mise à disposition sur notre portail). Il permet d'évaluer son état de santé avant de se rendre sur son lieu de travail, voire en cours de journée afin de surveiller son état de santé. En aucun cas, ce questionnaire ne doit donner lieu à des fiches recueillies et enregistrées.



## NOTE DE SERVICE

### “CONSIGNES DE SÉCURITÉ - Covid 19”

*A l'attention de l'ensemble des personnes amenées à se rendre physiquement dans un des espaces de travail de la MLP.*

Depuis janvier 2020, une épidémie de coronavirus COVID-19 s'est propagée depuis la Chine. Ce virus se transmet par des gouttelettes émises par une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (mode de transmission par voie aérienne et contact manuel).

Pour éviter les risques de contamination, vous retrouverez dans cette note les consignes temporaires à respecter pour la préservation de votre santé mais aussi celles des autres.

Seul le respect de ces consignes permettra de limiter les risques d'infection. C'est pourquoi nous comptons sur votre entière contribution et, vous le comprendrez, nous ne pourrions autoriser aucun manquement.

Ces mesures viennent en complément de toute mesure sanitaire édictée par les pouvoirs publics. Cette présente note est annexée au règlement intérieur.

#### **GESTES BARRIÈRES ET MESURES D'HYGIÈNE :**

Il est important de respecter strictement les consignes suivantes :

- Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide ou avec du gel hydro-alcoolique, a minima :

- en arrivant sur son espace de travail,
- à chaque changement de tâche,
- après contact impromptu avec d'autres personnes ou des objets récemment manipulés par d'autres personnes.
- avant de boire, manger ou fumer

- Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique.
- En cas de toux ou d'éternuement : tousser ou éternuer dans un mouchoir jetable et si l'on n'en possède pas, éternuer en se protégeant avec le coude ou les manches de vêtement (et non les mains pour éviter la contamination)
- Ne pas se toucher le visage, avec ou sans gants, et sans nettoyage préalable des mains.
- Utiliser le matériel désinfectant mis à disposition dans les toilettes pour une désinfection avant chaque usage.

### **MESURES DE DISTANCIATION :**

- Respect d'une distance minimale d'un mètre au moins entre les personnes à tout moment. Il ne peut donc y avoir de contact physique entre deux personnes, sauf situation d'urgence.
- Les réunions en présentiel sont possibles à condition qu'elles ne réunissent pas plus de 5 personnes, toutes portant un masque et placées à 2 m des autres participants.

Les réunions en présentiel ne respectant pas ces conditions sont pour l'instant proscrites et devront se dérouler en visio conférence.

### **PORT D'UN MASQUE DE PROTECTION RESPIRATOIRE :**

- Le port du masque tissus ou chirurgical est obligatoire dès lors que l'on se trouve sur son lieu de travail. Une seule exception est autorisée, si l'on travaille dans son bureau à condition que celui-ci ne soit pas partagé avec une personne.

### **AUTRES MESURES :**

- Ne pas utiliser les ascenseurs si une personne l'occupe déjà,
- Maintenir toutes les portes ouvertes dans la mesure du possible pour éviter le contact avec les poignées
- Veiller collectivement à l'hygiène des locaux en portant notamment une attention particulière aux surface de travail ou aux objets susceptibles d'être partagés (micro-ondes, robinets, interrupteur...). Il est essentiel de se laver les mains avant et après l'un de ces contacts.
- Aérer son espace de travail au moins deux fois par jour.
- L'utilisation de la climatisation est interdite car elle peut être un vecteur de contamination.

**COVID-19**

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser  
ou éternuer  
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

- 

**1** **Mouillez-vous les mains**  
avec de l'eau
- 

**2** **Versez du savon**  
dans le creux de votre main
- 

**3** **Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes :**  
les doigts, les paumes, le dessus des mains  
et les poignets
- 

**4** **Entrelacez vos mains pour nettoyer**  
la zone entre les doigts
- 

**5** **Nettoyez également**  
les ongles
- 

**6** **Rincez-vous**  
les mains sous l'eau
- 

**7** **Séchez-vous les mains si possible**  
avec un essuie-main à usage unique
- 

**8** **Fermez le robinet avec l'essuie-main**  
puis jetez-le dans une poubelle

## Ci-après le questionnaire santé

---



MISSION  
LOCALE  
DE PARIS

# QUESTIONNAIRE ÉTAT DE SANTÉ COVID-19

***Ce questionnaire constitue un auto-diagnostic destiné aux salariés. Il permet d'évaluer son état de santé avant de se rendre sur son lieu de travail, voire en cours de journée.***

***En aucun cas, ce questionnaire ne doit donner lieu à des fiches recueillies et enregistrées.***

- Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs) ?
- Avez-vous des courbatures ?
- Depuis ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ? Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ?
- Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge ?
- Ces dernières 24 heures, avez-vous eu de la diarrhée ? Avec au moins 3 selles molles.
- Ces derniers jours, ressentez-vous une fatigue inhabituelle ?
- Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle inhabituel lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?

**La présence de plusieurs de ces symptômes peut constituer une alerte. Il est donc fortement recommandé de rester à votre domicile ou regagner votre domicile et contacter par téléphone votre médecin traitant.**

**Vous pouvez d'ailleurs bénéficier d'une téléconsultation. Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement, appelez le Samu-Centre 15.**

Depuis janvier 2020 une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée en France. Ce virus se transmet principalement par voie orale, par les mains et toute surface de contact. Les salariés, en plus des risques inter-salariés, sont amenés à accueillir quotidiennement du public.

| Population   | Familles de risques             | Description de la situation   | Niveau d'évaluation | Actions de prévention mise en place   | Date de réalisation  | Actions de prévention à mettre en place  | Date prévisionnelle   |
|--|---------------------------------|---|---------------------|---|--|--|-----------------------|
| Risques communs à l'ensemble des personnels travaillant sur site ou en contact direct avec le public | Risque infectieux et biologique | Risque de contamination suite au contact avec des personnes internes ou externes (usagers)                                    | Moyen               | Rappel des gestes barrières et mesure de distanciation via affichage  | 13 mars  | -Renforcement de l'affichage dans les espaces de travail (cf kit d'affichage covid 19)<br>-Diffusion de consignes spécifiques via note de service pour éviter les risques de contamination notamment de certaines zones de contact : portes à maintenir ouvertes dans la mesure du possible, aération régulière des espaces de travail...  | 15 mai 2020           |
| Risques communs à l'ensemble des personnels travaillant sur site ou en contact direct avec le public | Risque infectieux et biologique | Risque de contamination suite au contact avec des personnes internes ou externes (usagers)                                    | Moyen               | Mise à disposition de 40 masques lavables par site pour les salariés  | 6 mai  | -Mise à disposition de 500 masques chirurgicaux jetables par site pour les usagers qui en sont dépourvus et nouvelle commande en cours<br>-Nouvelle commande de masque lavable à venir pour les salariés   | 2 juin 2020           |
| Risques communs à l'ensemble des personnels travaillant sur site ou en contact direct avec le public | Risque infectieux et biologique | Risque de contamination suite au contact avec des personnes internes ou externes (usagers)                                    | Moyen               | Mise à disposition de gel hydroalcoolique (20 flacons de 100ml/site + 2 recharges de 5L/sites) dans tous les espaces de travail individuels et collectifs : accueil, bureau, salle de réunion, WC   | 6 mai  | -Nouvelle commande de gel hydroalcoolique en cours<br>-Mise en place de distributeurs "sans contact" de gel hydroalcoolique  | 25 mai 2020           |
| Risques communs à l'ensemble des personnels travaillant sur site ou en contact direct avec le public | Risque infectieux et biologique | Risque de contamination suite au contact avec des personnes internes ou externes (usagers)                                    | Moyen               | Désinfection approfondie de l'ensemble des espaces de travail, zones de passage, etc.   | 5 et 6 mai   | -Prestation ménage augmentée pour permettre un nettoyage approfondi des surfaces de contact + utilisation par le prestataire de produits virucides<br>-2 poubelles spécifiques par site pour déchets potentiellement infectés<br>-Mise à disposition de 10 flacons de spray 750ml de produits de désinfection avec essuie tout/site pour permettre aux salariés de nettoyer ses surfaces de contact si nécessaire (bureau, poignées de porte, micro-ondes...)  | 15/05/2020            |
| Risques communs à l'ensemble des personnels travaillant sur site ou en contact direct avec le public | Risque infectieux et biologique | Risque de contamination suite au contact avec des personnes internes ou externes (usagers)                                    | Moyen               |   |  | Mise à disposition d'1 boîte de 100 paires de gants/site   | 13, 14 et 15 mai 2020 |
| Risques communs à l'ensemble des personnels travaillant sur site ou en contact direct avec le public | Risque infectieux et biologique | Risque de contamination suite au contact avec des personnes internes ou externes (usagers)                                    | Moyen               | -Accompagnement et inscriptions à distance des usagers<br>-Les personnes vulnérables/vivant avec une personne vulnérable/+ de 60 ans sont positionnées en télétravail à temps plein compte tenu d'éventuelles fragilités  | 17 mars  | -Poursuite des accompagnements et des inscriptions à distance<br>-Composition d'équipes restreintes de permanence par site (4 pers a minima) pour permettre l'accueil physique des usagers<br>-Réduction de la présence sur les espaces de travail à 2 jours/semaine maximum<br>-Les personnes vulnérables/vivant avec une personne vulnérable/+ de 60 ans resteront positionnées en télétravail à temps plein compte tenu d'éventuelles fragilités<br>-Limitation du nombre de jeunes accueillis en même temps par site: fixation d'une jauge de 6 usagers en même temps sur le site dont 2 ou 3 dans l'espace d'accueil selon la configuration d'un site.<br>-Mise en place d'un pré accueil (privilégier l'extérieur du site si possible) : gestion du flux, vérification du port du masque des usagers, distribution le cas échéant, distribution d'une dose de gel hydroalcoolique. Présence d'un agent de sécurité à minima pour les premiers 2 jours d'ouverture pour anticiper un éventuel afflux lié à la réouverture au public | 18/05/2020            |
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP  | Risque infectieux et biologique | Contact avec des objets ou surfaces potentiellement infectés  | Moyen               |   |  | -Réaménagement des espaces d'accueil avec mise en place d'une zone de courtoisie et éloignement des sièges pour permettre le respect de la distanciation d'1 m a minima<br>-Pour la réception du public, utilisation uniquement de bureaux pouvant être ventilés naturellement, privilégier les bureaux les plus proches de l'accueil pour éviter les déplacements sur site et les bureaux les plus grands pour permettre le plus de distance possible entre le conseiller et l'utilisateur (minimum 1m)   | 13, 14 et 15 mai 2020 |
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP  | Risque infectieux et biologique | Contact avec des objets ou surfaces potentiellement infectés  | Moyen               |   |  | Installation de parois en plexiglas sur toutes les bornes d'accueils de la MLP   | 13, 14 et 15 mai 2020 |
| Risques communs à l'ensemble des personnels travaillant sur site ou en contact direct avec le public | Risque infectieux et biologique | Risque de contamination suite au contact avec des personnes internes ou externes (usagers)                                    | Moyen               | -Télétravail fortement privilégié pour l'ensemble des métiers<br>-Arrêt des déplacements professionnels<br>-Réunions/groupe de travail réalisés uniquement à distance via un système de visioconférence   | 17 mars  | -Mise en place d'horaires de travail réduits et décalés pour les salariés travaillant sur site (10h-16h30)<br>- Possibilité d'aller travailler sur un autre site que son site habituel pour réduire et faciliter la prise des transports en commun   | 18/05/2020            |
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP  | Risque infectieux et biologique | Contact avec des objets ou surfaces potentiellement infectés  | Moyen               | Limitation d'accès aux espaces communs type cuisine/salle de pause  | 11/05  |  |                       |
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP  | Risque visuel                   | Le risque visuel lié au travail sur écran peut être majoré selon l'environnement domestique du télétravailleur                | Maîtrisé            | 1) Diffusion de bonnes pratiques et de conseils sur le télétravail à l'ensemble du personnel<br>2) Réduction de la plage horaire de travail d'une heure/jour  | 1) 2) Dès le début du confinement  | -Mise en place de formation e-learning sur le travail sur écran<br>-Nouvelle sensibilisation au télétravail : focus risque visuel  | 15/05/20<br>20/05/20  |
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP  | Risque physique                 | Le travail sur écran à domicile? selon l'environnement domestique du télétravailleur, peut entraîner des risques physiques    | Maîtrisé            | 1) Diffusion de bonnes pratiques et de conseils sur le télétravail à l'ensemble du personnel<br>2) Réduction de la plage horaire de travail d'une heure/jour<br>3) Adaptation des horaires de travail et des heures de pauses à la situation individuelle du salarié  | 1) 2) Dès le début du confinement  | -Mise en place de formation e-learning sur le travail sur écran<br>-Nouvelle sensibilisation au télétravail : focus risque physique  | 15/05/20              |
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP  | Risque psychologique            | Le télétravail à temps plein ou à temps partiel peut générer un isolement social  | Maîtrisé            | 1) Maintien des réunions d'équipe hebdomadaire à distance (visio privilégiée)<br>2) Contact régulier du responsable avec les membres de son équipe<br>3) Mise en place d'espaces de discussion entre équipe pour remédier au sentiment d'isolement et permettre des échanges moins formels entre collègues<br>4) Fréquence des communications, accessibles par mail et sur le Portail pour que les salariés puissent se tenir informés  | 1) 2) 4) Dès le début du confinement<br>3) Dès le début du confinement mise en place de chat par équipe + espaces par équipe sur le portail (22/04/20) | -Nouvelle sensibilisation au télétravail : focus risque isolement social   | 20/05/20              |
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP  | Risque psychologique            | Le télétravail peut engendrer un risque d'hyper-connexion au travail ou un risque de surcharge de travail                     | Maîtrisé            | 1) Fixation d'une plage horaire réduite et bornée dans le temps (9h-17h) pour éviter le risque d'hyper-connexion<br>2) Possibilité pour le salarié de fixer ses pauses quand il le souhaite<br>3) Prédéfinir des créneaux horaires où l'on peut joindre le salarié avec possibilité de les adapter en informant son responsable si contraintes personnelles<br>4) Détection d'une éventuelle surcharge par le responsable grâce au bilan journalier du travail réalisé<br>5) Point régulier entre le salarié et son responsable | 1) 2) 3) le 19 mars + consignes réunion d'équipe en complément   | -Rappel des bonnes pratiques en matière d'utilisation de la boîte mail et de l'importance d'appliquer l'accord droit à la déconnexion<br>-Veiller à n'organiser que des temps d'échanges en visio-conférence nécessaires et les espacer dans la semaine dans la mesure du possible > mail destination de l'ensemble des encadrants<br>-Nouvelle sensibilisation au télétravail : focus risque hyper connexion et surcharge   | 20/05/20              |
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP  | Risque psychologique            | La gestion de l'autonomie et de l'organisation personnelle peut être source de stress dans le cadre d'un télétravail          | Maîtrisé            | 1) Echange entre le salarié et son responsable pour aider à l'organisation des tâches   | 1) 2) 17/03/2020<br>3) 13/04/2020<br>4) 19/03/2020   | -Communication de sensibilisation au télétravail notamment pour aider les salariés à organiser leur travail : préconiser aux salariés d'anticiper, prioriser et planifier sa charge de travail sur la semaine pour équilibrer les journées de travail<br>-Nouvelle sensibilisation au télétravail : focus gestion autonomie et organisation personnelle  | 20/05/20              |
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP  | Risque psychologique            | La conciliation vie privée/vie professionnelle peut être compliquée notamment quand le télétravail se déroule à temps complet | Maîtrisé            | 1) Réduction de la plage horaire de travail d'une heure/jour<br>2) Adaptation des horaires de travail et des heures de pauses à la situation individuelle du salarié<br>3) Prise en compte des contraintes de famille avec une autonomie d'organisation laissée aux parents ayant à charge des enfants  | 19/03/2020   |  |                       |
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP  | Risque psychologique            | Le suivi de l'activité en télétravail n'est pas le même qu'en présentiel ce qui peut générer du stress                        | Maîtrisé            | 1) Point régulier réalisé sur le suivi de l'activité (envoi de bilan ou échange téléphonique) avec le responsable<br>2) Prise en compte des contraintes familiales dans le suivi de l'activité  | 19/03/2020   |  |                       |

|   |                      |   |          |  |  |  |            |
|---|----------------------|---|----------|--|--|--|------------|
| Risques communs à l'ensemble des personnels de la MLP | Risque psychologique | La coexistence de télétravailleurs et de télétravailleurs partiels peut générer un sentiment d'inéquité ou au contraire un sentiment d'obligation d'aller travailler sur site | Maîtrisé | 1) Pour la semaine de "pré reprise" permettant de finaliser l'organisation des espaces avant accueil du public, le principe du volontariat a été mis en oeuvre<br>2) Sensibilisation de l'ensemble du personnel sur les situations particulières de certains salariés nécessitant un télétravail à temps complet | 1) Semaine du 4 mai 2020<br>2) 11 mai 2020 | -A compter de la réouverture au public, un roulement sera effectué parmi tous les salariés en capacité de travailler sur site (hors situations particulières : garde d'enfant, vulnérabilité, + de 60 ans) | 18/05/2020 |
|---|----------------------|---|----------|--|--|--|------------|

## Motivations du Vote CGT

### DUERP, PRA sur site & Note de service/Règlement Intérieur À la suite du CSE du 14 Mai 2020

- Lors du CSE du Jeudi 14 mai 2020, 3 documents essentiels étaient soumis à la consultation des élu.e.s du CSE. Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels), le PRA (Plan de Reprise d'Activité sur site) et la Note de service : Consigne de Sécurité Covid19).
- **Le DUERP** : Si la CGT Mission Locale de Paris a constaté une amélioration dans la rédaction et le contenu du DUERP en regard du document qui avait été présenté lors du CSE du 7 mai dernier, en revanche, elle a relevé des manques dans ce documents. Par exemple, l'ensemble des risques n'est pas décliné par site, ne prenant donc pas en compte les implantations différentes. Les modes de circulations, pourtant obligatoires, ne sont pas présents, les jauges minimales et maximales pas notifiées. En matière de télétravail, ce que la CGT considère comme un risque, c'est-à-dire, le contrôle de l'activité quotidien, ou le pointage des horaires par les Responsables de site, devient un simple outil de vigilance pour éviter l'hyper connexion, par ailleurs l'équité qui est, selon nous un principe qui s'oppose à la solidarité, devient un risque, donc accepté comme tel, alors qu'il signe une logique individualiste et « concurrentielle » entre collègues. Les horaires en télétravail sont trop élevés, la CGT préconise 2 heures le matin, 2 heures l'après-midi. Par ailleurs, le télétravail est largement pratiqué de manière obligatoire pour les salarié.e.s en garde d'enfants à la ML Paris. Le contrôle quotidien des horaires de télétravail et le rapport d'activité se poursuivent !  
**La délégation CGT a voté contre**
- **Le PRA** : La manière précipitée dont a été conduite la préparation d'une reprise physique sur site à la date du 18 mai, annoncée sans consultation ni concertation dès le 30 avril, par la Direction générale se traduit par des incertitudes à la date du 14 mai. L'aspect « RH » c'est-à-dire la liste des salariés disponibles sur chaque site, le manque de matériel d'hygiène non totalement livré, la non prise en compte de l'éloignement de certains collègues contraints à prendre des risques en prenant les transports, etc sont autant d'éléments qui prouvent l'impréparation de cette reprise. Selon la CGT, cette reprise prime sur la préservation de la santé des collègues. Globalement les directives du Ministère du Travail n'ont pas été suivies scrupuleusement. Enfin, le maintien de tous les salariés en télétravail au moins jusqu'au 2 juin préconisé par le 1<sup>er</sup> Ministre et la Maire de Paris, est ignoré. Les masques seront-ils fournis aux salariés censés venir dès le 18 mai ? Non. Les salariés devront-ils toujours travailler ? oui. Les salariés en télétravail disposent-ils d'un matériel fourni par la MLP ? Non.  
**La délégation CGT a voté contre.**
- **La Note de service Covid-19** : Cette note de service n'a pas été formellement étudiée ni discutée lors du CSE. Or, elle vient s'intégrer au règlement intérieur de la ML Paris. Cette note veut faire porter toute la responsabilité sur les salariés et dédouaner la Direction de ses obligations. En introduction, de cette note il est spécifié :  
*« Pour éviter les risques de contamination, vous retrouverez dans cette note les consignes temporaires à respecter pour la préservation de votre santé mais aussi celles des autres.  
Seul le respect de ces consignes permettra de limiter les risques d'infection. C'est pourquoi nous comptons sur votre entière contribution et, vous le comprendrez, nous ne pourrions autoriser aucun manquement. ».* S'en suivent des consignes en matière d'hygiène dont certaines ne sont pas du tout la garantie d'une protection (Les ascenseurs devraient être interdits, les bureaux non partagés sur la durée). Les salariés pourront faire valoir leur droit de retrait. C'est aux responsables de site de veiller au respect de la santé des salariés et non aux salariés d'être responsables de l'application de règles dont certaines sont dangereuses.  
**La délégation CGT a voté contre.**